
Dossier de séance éducative

La Guerre d'Algérie

Dossier n°2 – Rapatriement et exode 1962

Elaborée avec Mme Aune, Professeur d'Histoire-Géographie

Groupe 2

Noms des élèves :

.....

.....

.....

.....

N.B. : Le terme, familier, de *Pied-Noir* signifie : Français d'origine européenne installé en Afrique du Nord jusqu'à l'époque de l'indépendance. Le sort particulier des *harkis* n'est pas abordé ici.

Rapatriement et exode 1962

Documents et questions

SECRETARIAT D'ETAT AUX RAPATRIES

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS A L'INTENTION DES RAPATRIES SUR LES PRESTATIONS DE RETOUR ET L'ALLOCATION DE SUBSISTANCE

BENEFICIAIRES

Français rapatriés d'Algérie, ne disposant pas de ressources suffisantes pour attendre un emploi ou une installation professionnelle.

PRESTATIONS DE RETOUR

- 1° **Gratuité du transport des personnes**, au moyen de réquisitions délivrées par les autorités du lieu de départ ; du domicile au lieu d'embarquement, de celui-ci au lieu de débarquement, enfin pour rejoindre la nouvelle résidence ou le lieu d'hébergement.
- 2° **Contribution forfaitaire de déménagement**, à taux variable selon les territoires d'origine et selon la situation de famille.
- 3° **Allocation de départ** dont les taux sont les suivants :
 - 500 NF pour le chef de famille
 - 400 NF pour le célibataire
 - 200 NF pour chaque personne au foyer

ALLOCATIONS DE SUBSISTANCE

- Allocation de caractère alimentaire, destinée à aider le rapatrié jusqu'au moment où il aura retrouvé un emploi ou une situation en Métropole.
- Montant variable selon que le rapatrié est demandeur d'emploi salarié, ou demandeur d'une situation (commerce, exploitation agricole, etc...) semblable à celle qu'il occupait précédemment.
- Peut être assortie, au cours des mois qui suivent la 1^{re} mensualité, d'une prime géographique attribuée en fonction du lieu de résidence, et d'une prime de reconversion accordée en fonction de l'effort de reconversion consenti, par acceptation d'un emploi différent de celui exercé précédemment.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE SI AUCUNE FORMALITE N'A ETE ACCOMPLIE AVANT VOTRE DEPART ?

- Si vous n'avez pu constituer votre dossier auprès des autorités françaises du lieu de départ, vous devez :
- demander à la Compagnie de transports une attestation relative au coût de votre voyage de votre domicile au lieu d'embarquement ;
 - conserver le talon de votre billet de bateau ou d'avion pour le voyage du lieu d'embarquement au lieu de débarquement ;

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE AU LIEU DE DEBARQUEMENT ?

Au lieu de débarquement, vous devez vous présenter aux services d'accueil de la Délégation Régionale en vue de l'établissement de votre fiche d'identification et de son annexe relative aux prestations de retour.

Si vous remplissez les conditions exigées par la loi, vous recevrez immédiatement le montant de l'allocation de départ qui vous est due.

Puis vous serez dirigé, après avoir reçu un bon de transport gratuit, vers votre lieu d'hébergement ou la nouvelle résidence que vous aurez choisie.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE AU LIEU D'HEBERGEMENT OU DE RESIDENCE ?

Vous devez, muni de la fiche d'identification et de son annexe qui vous a été remise par les services d'accueil de la Délégation Régionale, vous présenter à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture dont les services compétents vous aideront à la constitution de votre dossier.

- Celui-ci devra comprendre :
- le cas échéant l'autorisation de sortie qui vous a été délivrée ;
 - l'exemplaire que vous détenez de la fiche d'identification et de son annexe, à laquelle vous joindrez les pièces justificatives de votre voyage et du transport de votre mobilier ;
 - les fiches de projets professionnels ;
 - l'état de situation des membres de votre famille (Sécurité Sociale) ;
 - le cas échéant, la fiche spéciale de prestations familiales.

*
**

Si vous remplissez les conditions prévues par la loi, vous recevrez, sans autre formalité, à votre résidence ou à votre lieu d'hébergement :

- le remboursement de vos frais de transport ;
- l'indemnité forfaitaire de déménagement qui vous est due ;
- les sommes qui vous reviennent au titre de l'allocation de subsistance et, le cas échéant, de la prime géographique et de la prime de reconversion ;
- votre carte de Sécurité Sociale ;
- le cas échéant, les allocations familiales versées par la caisse compétente.

Publi-Service - Paris

Notice de renseignement sur prestations de retour - sans date cote 15W193

Nature de ce document ?

Quelle est l'attitude de l'Etat français par rapport aux colons rapatriés ?
Pourquoi ?

Quels sont ses objectifs ?

Quelle situation politique ce document traduit-il ?

Constitution des dossiers

Le Service des rapatriés communique :

1° Personnes arrivées dans la métropole avant le 11 mars 1962.

Les personnes arrivées en métropole avant cette date, et qui n'auraient pas encore constitué leur dossier, tombent actuellement sous le coup de l'article 44 du décret du 10 mars 1962, et des textes ultérieurs l'ayant modifié qui leur accordaient un délai de six mois pour procéder à la constitution de leur dossier.

Ce délai étant par conséquent expiré depuis le 11-9-62, aucun dossier ne pourra être constitué.

2° Personnes rentrées dans la métropole entre le 11 mars et le 23 juillet 1962.

Les rapatriés se trouvant dans cette catégorie qui n'ont pas encore constitué leur dossier, devront rapporter la preuve irréfutable de leur arrivée dans ce département des Alpes-Maritimes avant le 23 juillet 1962, terme de rigueur, sous peine de voir opposer un rejet.

Toutes preuves de bonne foi, tels que bail de location, facture d'hôtel, abonnement à l'E.D.F., etc..., sont reconnues comme pièces valables.

3° Personnes arrivées dans le département après le 23 juillet 1962.

Les rapatriés entrant dans cette catégorie ne recevront pas leurs prestations de retour, et leurs prestations de subsistance, et ce, en vertu de décisions ministérielles, télégrammes officiels : 8.361 du 20 juillet, 8.689 du 24 juillet et 8.803 du 10 septembre 1962.

Toutefois, certaines dérogations seront prises en faveur des rapatriés ci-dessous :

a) Chef de foyer rejoignant sa famille repliée avant cette date, sous réserve qu'il justifie d'un logement normal ;

b) Démobilisé du contingent rejoignant ses ascendants ;

c) Descendant ou ascendant rejoignant les membres de la famille arrivés avant lui, et justifiant d'un logement normal.

Il importera donc, dans chaque cas, de se munir de toutes pièces susceptibles de prouver les motifs valables pour lesquels les intéressés entendent se replier dans le département des Alpes-Maritimes.

Quelle est la nature de ce document et sa portée historique ?

De quelles aides bénéficient les rapatriés ?

D'après vous, quelle est la réaction des rapatriés ? Pourquoi ?

En quoi l'aspect administratif semble compliqué ?

Quel ressenti anime les rapatriés à ce moment de leur histoire ? Pourquoi ?

En quoi ce document participe-t-il à ce ressenti ?



CANNES

Un premier groupe de cinquante-huit enfants d'Algérie est arrivé à Cannes

Vendredi soir, un premier groupe d'enfants d'Algérie, en provenance d'Alger, est arrivé à Cannes, où ils doivent séjourner trois jours avant de gagner la Suisse où ils seront hébergés dans une colonie de vacances jusqu'au 24 septembre.

Ces enfants, au nombre de cinquante-huit, moitié garçons, moitié filles, sont actuellement « cantonnés » au séminaire Saint-Paul. Cantonnés, c'est le mot. Les conditions dans lesquelles sont arrivés ces enfants et dans lesquelles ils vont devoir vivre, sont précaires.

L'Association Inter-Jeunes fait des efforts considérables pour leur assurer des conditions de vie décentes (on attend encore d'autres groupes d'enfants). Elle a trouvé une aide non négligeable notamment chez les commerçants cannois. Il est à souhaiter que cette aide se développe encore, au profit des enfants et des réfugiés.

Ces enfants, nous les avons vus au séminaire Saint-Paul. Ils étaient détendus malgré un voyage difficile — faim et mal de mer. Ils étaient détendus parce qu'ils se sont retrouvés ici, comme chez eux, malgré les airs qu'on avait pu leur donner auparavant. Tous ont loué l'accueil qui leur a été fait et c'est à chacun de nous qu'il incombe, en particulier, de soulager ces enfants et leurs parents et de pallier l'incroyable anarchie et la stupéfiante imprévoyance des services publics.

Ces gosses, dont certains ont été habillés à la hâte, ou qui sont arrivés avec un ballot de hardes, ont entre six et dix-huit ans.

Pour la plupart, ils sont séparés de leur famille, sans nouvelles. L'un d'entre eux, un gosse de Bab-el-Oued, a eu son père, un ouvrier, tué à côté de lui et lui-même a été blessé. Il sourit. On lui parle de son père. Ses yeux papillonnent, mais ils restent secs.

Hier soir, Joëlle, une petite fillette adorable, six ans, blonde, de grands yeux, demandait sa mère. Où est sa mère ? Elle n'en sait rien. Elle est trop jeune pour écrire et les communications sont très difficiles. Elle pleure et l'on a eu toutes les peines du monde à la calmer.

Pour certains de ces gosses, pareils aux nôtres, mais dont la vie — ces derniers temps — a été particulièrement dure, de dramatiques problèmes se posent.

Plusieurs d'entre eux savent que leur famille, père, mère, frères, sœurs, ont, en principe, débarqué à Marseille d'une manière dispersée. Ils n'arrivent pas à se retrouver. Ils se cherchent.

Il y a des maudiments parmi ces gosses et tous s'entendent parfaitement.

Autre problème : nombre de parents ont embarqué leurs enfants pour la métropole, à la hâte, après avoir attendu deux, trois, quatre jours et nuits. Il s'agit maintenant, pour eux, de rejoindre leurs enfants... Comment et quand ?

Dans leur chambre, une dizaine de gosses se rassemblent autour de leur paillasse. Chacun nous raconte son histoire. Ses sœurs, ses frères, ses parents dispersés entre Bab-el-Oued, Blida, Fort-de-l'Eau et la France. Tous sont membres de familles nombreuses, de familles d'ouvriers. Puis l'un d'entre eux commence à battre sur sa valise le chant des Africains, les autres chantent : des gosses de six, huit, dix, quatorze ans. Non, ce n'est pas une mise en scène : il y en a qui pleurent...

Ils ont souffert, ils ont eu faim et maintenant, maintenant qu'ils sont à l'abri, il faut les nourrir, les vêtir et tâcher d'égarer leurs vacances...

DOUZE TRAINS SUPPLÉMENTAIRES

Ce week-end, à cheval sur les mois de juin et juillet, marque le premier rush des vacanciers vers les lieux choisis. Aussi, le trafic S.N.C.F. s'est-il intensifié dans de notables proportions.

C'est ainsi qu'hier, en gare de Cannes, on a noté le passage de douze trains supplémentaires, six Paris-Nice, un Lyon-Nice, un Marseille-Nice et quatre Nice-Paris.

Ce dont ils manquent ? De valises — dix au moins — de chaussures, de pataugas, de pull-over. On les envoie en Suisse et ils sont vêtus comme à Alger. Il faut des anoraks, du linge de corps. L'Association Inter-jeunes demande qu'on lui prête une machine à laver pour quatre jours au moins ! Ils manquent de jeux : ballons, boules, etc.

Il a fait chaud. La plage est proche et ces gosses n'ont pas de maillot de bain !

Inter-jeunes, séminaire Saint-Paul, Cannes Eden, reçoit les

doncs. L'Association pourra-t-elle donner ces maillots de bain, ces pull, ces couvertures que ces enfants attendent ? Cela dépend de chacun de nous.

Qu'ils puissent oublier durant trois mois, qu'ils puissent vivre. Ils écrivaient tous, hier, à leurs parents. Auront-ils de leurs nouvelles ?

Après cette détente, se reposera pour tous ces gosses le dramatique problème de retrouver les leurs et de pouvoir vivre enfin dans des conditions normales.

Nous n'avons pas le droit de demeurer indifférents. Nous n'avons pas le droit de « pêcher contre l'enfance ». Nous devons — chacun de nous, dans la mesure de ses moyens doit — aider ces gosses, les reconforter, permettre leur reclassement et celui de leurs parents. Il ne s'agit pas d'un problème politique. Il s'agit de l'humanité la plus élémentaire. Ce que nous ferions pour un animal désespéré, ne le ferons-nous pas pour des gosses qui pourraient être les nôtres ?

Richard SUNDER.



Dans le dortoir des filles

(Photo Traverso)



Il faut assurer la subsistance des enfants

(Photo Traverso)



Les garçons au réfectoire

(Photo Traverso)

Nature de ce document

Que révèle ce document concernant la situation des rapatriés ?

Quelles difficultés apparaissent dans ce document ? Quelle situation est décrite ici ?

Quel langage est utilisé, sur quel registre ? Pourquoi, quel objectif est visé ?

Que nous apprend ce document sur l'attitude des Cannois face à l'arrivée de ces populations ? Pourquoi d'après vous ?

Quel genre de crainte peut faire naître cet exode ?

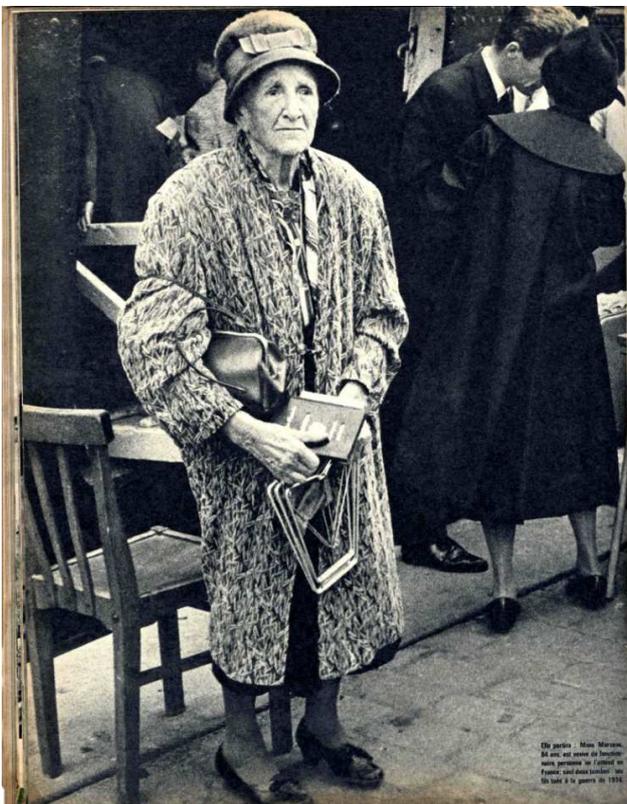


« Avec les passagers d'un nouvel exodus »
 Paris-Match- 2 juin 1962 Médiathèque de Cannes
 Nature de ce document

Qu'exprime le visage de cette femme ?

Quelle est sa crainte ? Pourquoi ?

Que symbolise la présence de son enfant et son attitude ?



« Avec les passagers d'un nouvel exodus » Paris-Match- 2 juin 1962
 Médiathèque de Cannes

En quoi ce document révèle les ambiguïtés du rapatriement et de l'identité de « français d'Algérie » ?

Comment cette femme peut-elle vivre ce départ ?

En quoi cela peut marquer le début d'une nouvelle identité ?

Que porte-t-elle dans ses mains ? Pourquoi est-ce symbolique ?

« Paris-Match » en faisant entendre ce grand cri de détresse, le situe loin de la politique, mais au plus profond du cœur des hommes. Les Français savent maintenant que l'indépendance de l'Algérie, associée ou non à la France, est un fait irréversible. Mais en métropole, c'est un devoir pour chacun de ne pas ignorer non plus qu'en ces semaines de printemps l'Algérie vit des heures crépusculaires, et qu'elles sont atroces. Notre reporter Dominique Lapière a participé à l'exode des rapatriés. Il se borne à rapporter ce qu'il a vu et entendu.

Il est midi Le bateau est plein. L'embarquement a duré cinq heures. Soudain un camion militaire bâché débouche en trombe sur le quai. Un civil aux cheveux en brosse saute à terre et parle mentement avec les C.R.S. Ces ultimes passagers n'étaient pas prévus. Ce sont cinq familles de harkis que l'homme en civil, un ancien officier de S.A.S., est allé chercher dans leur douar de Kabylie pour les soustraire aux vengeances. On remet une coupée. Les yeux hagards, une vingtaine d'hommes, de femmes et d'enfants s'engouffrent précipitamment dans les flancs du navire sauveur.

DERNIER REGARD SUR ALGER

Deux coups de sirène. Arraché par deux remorqueurs, le « Ville-de-Marseille » vire sur lui-même. Sur le quai, le chauffeur à bérêt rouge du camion qui a amené les harkis démarre lentement et tout à coup son klaxon se met à scander furieusement : ti ti ta ta. Sur l'un des remorqueurs, deux marins répondent en déployant un drapeau tricolore marqué des trois lettres O.A.S. De la poupe à la proue, côté babord, la foule s'est massée en rangs serrés pour regarder une dernière fois Alger. Chaude et lumineuse, éclatante de blancheur, c'est une des plus belles cartes postales du monde qui défile lentement devant nos yeux. Par instants, le soleil étincelle sur le pare-brise d'une voiture qui file sur la route moutonnaire. Accrochée à la rambarde sur laquelle tant de soldats ont gravé : « La quille », une femme sanglote : « Marcel, Marcel... » crie-t-elle désespérée. Marcel, c'est son mari. Un modeste fonctionnaire de ce G.G. qui dresse, là, juste en face, son triangle de verre et de béton, tel un navire de haut bord ancré au cœur de la ville. Le mari de cette femme a disparu depuis trois jours. Enlevé par l'O.A.S. ou le F.L.N., elle ne sait pas. Hier, la fatma est venue lui dire qu'elle avait reçue l'ordre d'égorger ses trois enfants.

Alors, la pauvre femme s'est affolée. Elle a rempli le petit logement de provisions pour le retour de Marcel et elle s'est enfuie avec les enfants. Ses cris sont déchirants : « Marcel, mon pauvre Marcel... »

A la pointe extrême du navire, sous le pavillon tricolore qui bat mollement, un gamin, lui aussi, pleure. Il a peut-être quinze ans mais les larmes qui coulent sur son visage ravagé lui ont tout à coup donné un air de vieillard. Il regarde à travers ses larmes la Casbah et son enchevêtrement de maisons et de ruelles à flanc de colline. A droite, il reconnaît au milieu des arbres les murs ocres de son lycée, le lycée Bugeaud, où il n'y a plus d'élèves ni de professeurs. Derrière, au bout de la rue Mizon, ce grand immeuble un peu de guingois, c'était sa maison. Et à droite, presque au bord de l'eau, juste à côté de l'enceinte de l'hôpital Maillot, sous une dalle blanche parmi d'autres dalles blanches, du cimetière de Saint-Eugène, il y a son papa et sa maman. Ils sont morts tous les deux dans un attentat, voici quatre ans.

Une fillette s'est approchée du gamin qui pleure. Dans un geste maternel, elle pose sa main sur son épaule.

Le papa de la fillette était comptable dans un commerce de grains et sa maman standardiste à l'Aletti. Ils sont à bord avec leurs six enfants. Mais personne en France n'attend la famille Simonneau.

Debout sur la cale avant, les Tisson regardent les coupoles de Notre-Dame-d'Afrique qui s'éloignent dans une lueur rose. Derrière eux, affalés sur des cordages, le visage dissimulé dans un mouchoir blanc, Mme Guilloud sanglote.

Sur sa passerelle, le commandant Latil hoche la tête : « Pauvres gens » murmure-t-il. Puis il ajoute : « C'est l'« Exodus » que je commande aujourd'hui. » C'était pourtant hier encore qu'on dansait sur le « Ville-de-Marseille », qu'on s'entassait dans le grand salon de première pour

jouer aux courses de petits chevaux. Le bateau de France, c'était pour l'Algérie le premier jour des vacances... Ce soir, il n'y aura ni course de chevaux, ni cinéma, ni bal sur le pont. Les musiciens ont été décommandés. Sur tous les ponts, dans toutes les coursives, ce n'est qu'une immense détresse.

Je retrouve à bord un jeune avocat avec lequel j'ai fait le voyage aller. Il a pu courir jusqu'au palais de Justice d'Alger où il avait à plaider. Au palais de Justice d'Alger, il n'y a plus ni greffier, ni rôle. Quand le juge a appelé son affaire, le jeune avocat a entendu quelqu'un annoncer que son client avait été assassiné la veille. Il est alors revenu au bateau et a pu remonter à bord. Il est bouleversé.

Dans le lointain, Alger n'est plus maintenant qu'une tache blanchâtre sur le bleu de la mer. Assommé par les heures qui viennent de s'écouler, chacun s'est fait une place, tant bien que mal, dans le fatras des valises, des paquets, des ballots. Des enfants jouent à cache-cache dans les coursives. Une musulmane allaite son bébé. Un vieux monsieur allume son transistor. Une voix rauque emplît alors l'entrepont B : c'est de Gaulle qui parle à Figeac. Le vieux monsieur tourne le bouton.

FAIS UNE VALISE, ON PART

Dans l'après-midi, la mer se creuse et le beau soleil d'Alger fait place à une brume grisâtre. Dans l'entrepont A, une femme s'évanouit pour la deuxième fois depuis le matin. Elle est cardiaque. Dans l'entrepont A, tout le monde la connaît. Elle était épicière à Bab-el-Oued et depuis le départ, elle n'a pas cessé de raconter sa vie et ses malheurs à ses voisins. Ils savent que son mari a disparu.

Quand elle s'est affalée contre le hublot, un petit homme à moustache s'est précipité : — Je suis médecin, dit-il, laissez-moi faire.

Le docteur Laut, le médecin du bord, arrive avec une se-

ringue. Il est partout, le docteur Laut, distribuant des cachets de nautamine, faisant des piqûres, soulageant les multiples détresses de cette pitoyable cargaison humaine. Au voyage précédent, il a accouché une femme.

Les deux médecins transportent sur le pont la grosse Mme Marti et lui font une injection de solucamphre. Le soir, je les retrouve en tête à tête devant une bière au bar des premières. Le médecin d'Algérie regarde son verre. D'une voix monocorde, il dit à son collègue de la Métropole.

— Je suis parti en un quart d'heure. C'était hier... oui, hier seulement. Un musulman est venu me prévenir : « Ne sors pas de chez toi, m'a-t-il dit, ils te préparent un mauvais coup. J'ai barricadé la porte et j'ai dit à ma femme : « Fais vite une valise, on part. » Nous sommes sortis par derrière et nous avons quitté le village en trombe. A un tournant, une bande de musulmans armés de serpes, de couteaux, de haches, nous ont arrêtés. Nous avons cru qu'ils allaient nous tuer. J'ai reconnu un ancien malade. Il a dit : « C'est le toubib, laissez-le passer. » Les plus jeunes ont proféré des menaces et nous sommes repartis. J'avais envie de pleurer.

Le lendemain matin, les yeux lourds de fatigue, les passagers du « Ville-de-Marseille » rassemblent leurs bagages et montent sur le pont. Un gosse demande : « Papa, à quelle heure finit le couvre-feu ? » A la vue des côtes de France, une sourde inquiétude a, sur beaucoup de visages, remplacé l'angoisse d'hier. Le gamin du lycée Bugeaud a séché ses larmes mais son regard reste grave. Debout sur le pont avant, les Tisson, les Rossi, les Simonneau et tant d'autres se demandent à cet instant quel sort les attend. Appuyée sur la rambarde babord du pont A, la vieille Mme Guilloud regarde Marseille venir vers elle. Elle hoche doucement la tête et dit :

— Je retournerai.

PAR DOMINIQUE LAPIÈRE

Nature de ce document ? Editeur et destinataire ?

Qu'est-ce qui motive le départ dans les deux extraits : « dernier regard sur Alger » lignes 14 à 50. Et « Fais une valise, on part » 4eme paragraphe.

Que révèle ce document concernant le vécu des Pieds-Noirs ? En quoi est-ce traumatisant ?

Quel sentiment le lecteur ressent-il à la lecture de ces lignes ?



UN DOULOUREUX PROBLÈME HUMAIN Il faut aider les réfugiés d'Algérie



Nous avons publié hier une interview du bâtonnier M^r Busquet, président national adjoint de l'Association des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer. Notre interlocuteur, rappelons-le, a évoqué le douloureux problème de ces femmes qui arrivent avec leurs enfants, de ces hommes qui ont tout abandonné et il a fait appel à la solidarité des citoyens entre eux.

Le bâtonnier Busquet évoquait l'éventualité d'un ralentissement de l'exode à la suite des accords de dimanche dans la mesure où ces accords seraient respectés. La suite des événements semble bien donner raison à M^r Busquet dans les réserves qu'il émettait et l'on sait que l'afflux des réfugiés est toujours aussi considérable et qu'il continue à s'amplifier, créant le dramatique problème de nourrir toute cette population dénuée de tous moyens. Il s'agit, nous l'avons dit, de femmes et d'enfants, pour la plupart, et chacun de nous a le devoir de leur apporter son aide.

Voici (sur notre photo) un groupe de réfugiés venus chercher le secours de l'Association des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer qui tient sa permanence à la brasserie « Le Palace ».

(Photo Traverso)

Association nationale des Français d'A.F.N. d'outre-mer et leurs amis

A L'AIDE

Français de toutes les conditions, Françaises au grand cœur, ouvriers, employés, commerçants, fonctionnaires, artisans, agriculteurs, industriels, salariés ou non.

ENTENDEZ NOTRE APPEL

Au nom de la simple humanité nous faisons appel à la solidarité nationale et humaine.

AIDEZ-NOUS

Chaque jour, chaque nuit, par bateaux, par avions, débarquent des hommes, des femmes, des enfants, sans argent, sans logement, sans famille. Ils viennent chercher asile auprès de vous, auprès de nous. Notre cœur, notre raison ne peuvent supporter d'en faire aujourd'hui des clochards misérables, demain des revêtés farouches. Ne laissons pas l'infortune, la misère les conduire au désespoir.

Qui de vous peut leur offrir un petit peu d'argent ?

Les enfants malheureux se serrent autour de leur mère. Ne les jetez pas à la rue et à ses tentations.

AU SECOURS

Notre association, créée en 1956 pour la sauvegarde de tous les Français d'outre-mer, à quelque confession qu'ils appartiennent et quelle que soit la couleur de leur peau, demande au peuple de France de recueillir ceux qui, ayant tout perdu, viennent nous confier leur âme et leur destin. A Cannes, une permanence fonctionne tous les mardis de 16 à 19 h. au Palace, 4, rue Marechal-Foch, téléphone du secrétariat : 39.65.49.

Une souscription est ouverte aux adresses suivantes : Mme de Villaines, vice-présidente, C. O. P. 1841-54 Marseille ; M. Gelineau, 26, rue d'Antibes à Cannes.

N.B. Les employeurs qui pourraient offrir des places aux repliés sont priés de se faire connaître.

« Il faut aider les réfugiés d'Algérie »
Nice matin- 21 juin 1962 - cote 28W10

Nature de ce document, date et contexte ?

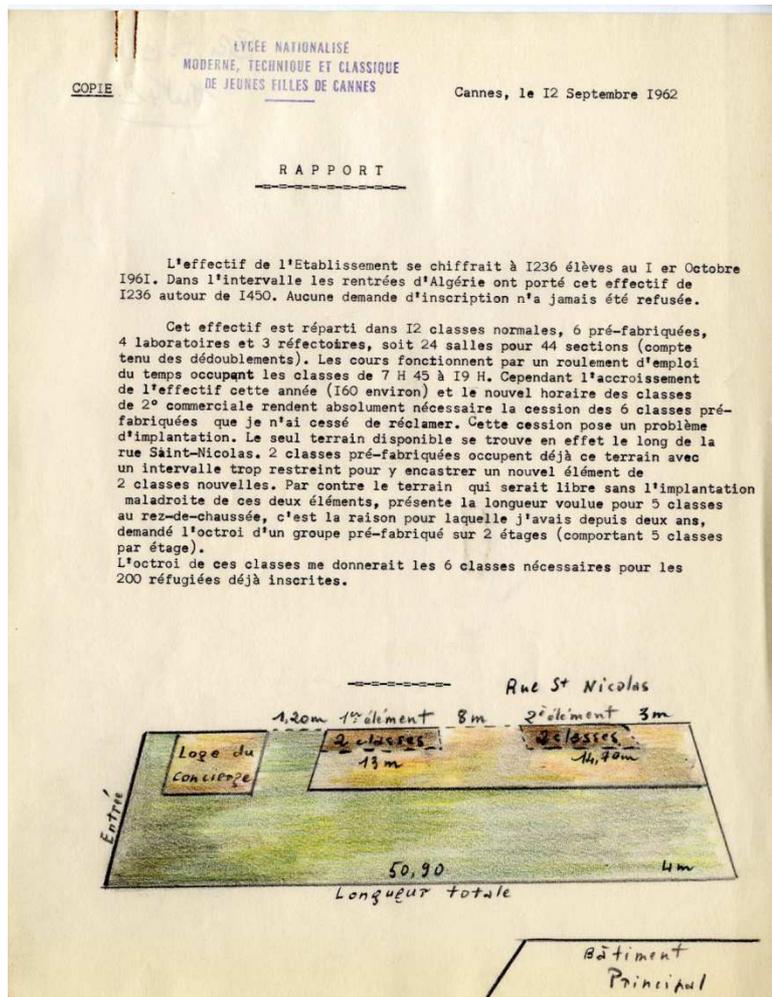
Quelles sont les conséquences du rapatriement pour les Pieds-Noirs et pour la ville de Cannes dans l'article « Un douloureux problème humain » ?

Quel est le message du document intitulé « Association nationale des Français d'AFN » ?

A qui s'adresse ce document ? Pourquoi est-il précisé « (...) à quelque confession qu'ils appartiennent et quelle que soit la couleur de leur peau (...)»

Qu'est-ce que cela suppose concernant la notion de rapatriés et celle de Pieds - Noirs ?

Lycée BRISTOL



Rapport Lycée Bristol
12 septembre 1962 - Cote archives 11W41

Nature des deux documents respectifs ?

De quel bâtiment s'agit-il ?
Qu'était-il autrefois ?
Qu'est-il devenu ?

Que se propose de réaliser ce document ? Pourquoi.
Qui peut être l'auteur du document intitulé « RAPPORT » ?



Hôtel Bristol - carte postale - Début XXème siècle - Cote Archives 8Fi78

SECRETARIAT D'ETAT
AUX RAPATRIES
-°-

PARIS, le 3 juillet 1962,

N° 11.330 / Cab 2

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX RAPATRIES

à

MESSIEURS les MINISTRES d'ETAT
MESSIEURS les MINISTRES
MESSIEURS LES SECRETAIRES d'ETAT
MESSIEURS LES PREFETS METROPOLE
MESSIEURS LES DELEGUES REGIONAUX

OBJET : Pièces d'état civil concernant les rapatriés -

Nos compatriotes rapatriés d'ALGERIE éprouvent les plus grandes difficultés pour se faire délivrer les pièces d'état civil dont ils ont besoin par les mairies et les greffes des Tribunaux de Grande Instance d'ALGERIE.

En raison des circonstances actuelles, il n'est pas impossible que ces difficultés se prolongent pendant un certain temps,

Cette situation ne saurait durer sans entraîner de graves répercussions sur la situation des intéressés. Je pense en particulier à ceux qui veulent contracter mariage, se présenter à un examen ou participer à un concours administratif.

Il me paraît dans ces conditions nécessaire de trouver au plus tôt une solution provisoire susceptible de pallier dans une certaine mesure au moins les inconvénients qui résultent de cette situation et qui risquent, si un terme n'était pas mis rapidement à cet état de choses, d'avoir les plus fâcheux effets sur l'état d'esprit des intéressés.

Je vous serais reconnaissant en conséquence de bien vouloir permettre, dans toute la mesure du possible à nos compatriotes rapatriés d'ALGERIE de remplacer la pièce d'état civil qu'ils doivent fournir en vertu des règlements en vigueur et qu'ils ne peuvent se procurer en ALGERIE, par un document qu'ils peuvent obtenir en Métropole, tel que la fiche d'état civil par exemple ou la copie du livret de famille.

Robert BOULIN

Etat civil -
3 juillet 1962- cote Archives IW177

Nature de ce document ? Auteur et destinataire ?

Que révèle ce document par rapport aux autres documents officiels précédents ?
Que pouvez-vous en conclure ?

Quelles difficultés particulières rencontrent les rapatriés d'après ce document ?

Qu'est ce qui peut justifier cette situation ?

Le regroupement de certaines sépultures civiles en Algérie

Au sujet du regroupement de certaines sépultures civiles en Algérie, la Fédération du Sud-Est des Français rapatriés précise que les cimetières à regrouper sont ceux dont la surveillance et l'entretien ne peuvent plus être assurés. Leur nombre est limité et la première phase portera sur soixante-seize d'entre eux dont les sépultures seront regroupées dans douze cimetières.

Les familles intéressées pourront, malgré l'intérêt que le regroupement représente, s'y opposer et disposeront pour en informer l'ambassade de France à Alger, d'un délai de quatre mois à compter du 10 août 1968.

Si des familles ayant des sépultures dans les cimetières à regrouper désiraient à cette occasion les transférer hors d'Algérie, elles ne pourraient le faire qu'à leurs frais, au départ du cimetière de regroupement. La préparation du regroupement, qui est une opération de sauvegarde, a été faite avec le soin et la piété requis. Sa réalisation sera menée de la même manière.

L'ambassade de France à Alger s'efforcera de donner, dans la mesure du possible, les informations, les conseils et les concours souhaités aux familles intéressées.

Les opérations de regroupement se feront conformément au tableau suivant :

POUR L'ALGEROIS

Département d'El-Asnam (ex-Orléansville). — Cimetières à supprimer : Bourbaki, 100 tombes ; Taine, 50 tombes.

Cimetière de regroupement : El-Asnam.

Cimetières à supprimer : Tro-lard-Taza, 48 tombes.

Cimetière de regroupement : Médéa.

Département de Médéa. — Cimetières à supprimer : Stephan-Gsell, 14 tombes ; Champlain, 40 ; Ben-Chicao, 30 ; Nelsonbourg, 45 ; Brazza, 27 ; Letourneux, 100 ; Arthur, 5 ; Boghar, 100 ; Ain-Bouif, 80 ; Reibell-Chellala, 60.

Cimetière de regroupement : Médéa.

Cimetières à supprimer : Tablat, 50 tombes ; Hoche, 20 ; Ain-El-Hadjar, 50 ; Ain-Laloui, 35 ; Les Trembles, 25 ; Bir-Ghassalou, 75 ; Maginot, 9 ; Ain-Bessem, 270 ; Bou-Saada, 50.

Cimetière de regroupement : Sour-El-Ghozlane (ex-Aumale).

POUR L'ORANAIS

Département de Tiaret. — Cimetières à supprimer : Liebert, 35 tombes ; Vialar, 199 ; Hardy, 57 ; Victor-Hugo, 144 ; Boulier, 92 ; Ain-Dzarit, 64 ; Waldeck-Rousseau, 57.

Cimetière de regroupement : Mostaganem.

Cimetières à supprimer : La Fontaine, 27, tombes ; Martimprey, 123.

Cimetière de regroupement : Saïda.

Département de Saïda. — Cimetières à supprimer : Nazereg-Flinois, 303 tombes ; Le Kreider, 96 ; Bertelot, 170 ; Bouktoub, 7 ; Mecherla, 83.

Cimetière de regroupement : Saïda.

Département de Tlemcen. — Cimetières à supprimer : El-Aricha, 13 tombes ; Sedou, 100 ; Ain-Tellout, 34 ; Ain-Fezza, 25 ; Mansourah, 20 ; Négrier, 30.

Cimetière de regroupement : Tlemcen.

Département d'Oran. — Cimetières à supprimer : Rochambeau, 142 tombes ; Magenta, 109 ; Ain-Tindamine, 90 ; Bossuet, 76 ; Zegla, 66 ; Slissen, 126.

Cimetière de regroupement : Telagh.

Cimetières à supprimer : Tes-sala et Bonnier, 51 tombes.

Cimetière de regroupement : Sidi-Bel-Abbès.

Département de la Saoura. — Cimetières à supprimer : Beni-Ounif, 35 tombes ; Kenadza, 120 ; Taghit, 6 ; El-Abiodh, 1 ; Timimoun, 1 ; Adrar, 1 ; Beni-Abbès, 10 ; Eghli-Ighli.

Cimetière de regroupement : Béchar (ex-Colomb-Béchar).

POUR LE CONSTANTINOIS

Département de Constantine. — Cimetières à supprimer : Ain-Smara, 50 tombes ; Huled-Rahmoun, 40 ; El-Guerrach, 20 ; Hamma-Bouziane, 15 ; Ouled-Seguïn, 10 ; Ouled-Hamba, 15.

Cimetière de regroupement : Constantine.

Cimetières à supprimer : Souk-Naamane, 15 tombes ; Levasseur, 10 tombes.

Cimetière de regroupement : Batna.

Département des Aurès. — Cimetières à supprimer : Ain-El-Ksar, 50 tombes ; Sidi-Mancar, 25 ; Ain-Touta, 75 ; Lutaud, 10 ; Oued-Elma, 150 ; Pasteur, 20 ; Barika, 40 ; El-Kantara, 20 ; Arris, 15 tombes.

Cimetière de regroupement : Batna.

Cimetières à supprimer : El-Goléa, 30 tombes.

Cimetière de regroupement : Laghouat.

La Fédération se tiendra, de 11 h à 12 h et de 15 à 18 heures, à la disposition des rapatriés intéressés par ce regroupement de sépultures pour transmettre à qui de droit leur opposition à cette mesure.

A cet effet, ils trouveront au siège de la Fédération un modèle de lettre faisant part de cette opposition.

En quoi ce document peut-il expliquer la nostalgie ressentie par certains Pieds-Noirs ?

Pourquoi cette situation est-elle délicate ?

Pourquoi cette question n'est-elle pas résolue aujourd'hui ?

En quoi ce document révèle les contradictions de la politique coloniale ?